



Pôle Ados

(Agrément DDJSCP 089ORG0291)

Adresse du pôle ados
4 rue du Saule
89230 Bleigny-le-Carreau



07.83.27.01.92 bureau direction

03.86.52.10.58 centre de loisirs

Pole animation : ✉ accueil.marmousets@gmail.com

Facebook : [POLE ADOS des marmousets](#)

<https://www.accueildesmarmousets.com/>

DOSSIER D'INSCRIPTION

(règlement mis à jour le 20/02/2023)

Pièces à fournir **PAR JEUNE** pour toute inscription

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- FICHE SANITAIRE DE LAISSION
- PHOTOCOPIE PIÈCES IDENTITÉ DES 2 PARENTS + CARTE VITALE OU APPARAÎT L'ENFANT + ATTESTATION MUTUELLE DE L'ENFANT
- FICHE INFORMATIONS PRATIQUES
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
- ATTESTATION CAF OU MSA AVEC QUOTIENT FAMILIAL
- COUPON SIGNÉ DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE

Fondée en 1989, L'Association des Marmousets a pour objectif d'accueillir tous les enfants de 3 à 14 ans, avant et après le temps scolaire, résidants sur la commune de Venoy et ses environs.

Soutenue et gérée par des parents volontaires et motivés, l'Association est toujours en appétit de nouveaux projets.

Pour cela elle fait appel à des professionnels de l'animation afin de proposer des activités adaptées aux besoins et à l'âge de vos enfants. Mettant un point d'honneur sur la participation des familles au sein de la structure, l'Association est ouverte à toutes propositions de projets, n'hésitez pas à nous démarcher...



1. TEMPS D'ACCUEILS ET HORAIRES

Le pôle Ados des Marmousets est ouvert toute l'année* afin de proposer différents temps d'accueil.

(*Fermeture annuelle du centre : 3 semaines en Août et 1 semaine en période de Noël.)

Services proposés	jours	Horaires d'ouverture
Les soirées Ados	Un Vendredi par mois (dates diffusées par le centre de loisirs)	19h30/22h30
Vacances scolaires	Défini selon équipe d'animation disponible	Selon activités

Attention : les horaires et jours d'accueils sont susceptibles d'évoluer selon la fréquentation du public et le nombre d'inscriptions .

Informations et consignes :

- ✓ Les parents sont invités à respecter les horaires d'accueil et à ne pas venir chercher leurs enfants avant les horaires indiquées afin de respecter les activités.
(Sauf cas exceptionnel)
- ✓ Pour une question de sécurité, les parents sont tenus de venir chercher leur enfant à l'intérieur des locaux et de signaler leur présence auprès de l'équipe d'animation.
- ✓ Seules les personnes autorisées, pourront récupérer votre enfant. Une pièce d'identité pourra être demandée à toute personne venant récupérer l'enfant, s'il ne s'agit pas des responsables légaux. Aucune personne de l'équipe ne laissera partir l'enfant sans autorisation parentale.
- ✓ Les jeunes autorisés à partir seul doivent avoir une autorisation écrite des parents.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

❖ Dossier inscription

Afin que votre jeune puisse participer aux activités proposées par les Marmousets, **il est impératif de remplir un dossier d'inscription pour l'année concernée (année scolaire).**

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site accueildesmarmousets.com

La direction étant responsable du suivi sanitaire des enfants, elle communique aux animateurs les informations nécessaires aux bien-être de l'enfant. Sans l'ensemble de ces informations et des documents demandés, le centre de loisirs ne pourra prendre en charge votre enfant. Lors de cette inscription nous vous demandons d'être le plus précis possible, notamment sur la situation familiale ou les recommandations médicales concernant votre enfant, cela en va de sa sécurité. Pour tous changements en cours d'année, merci de le signaler à la direction.

❖ Inscriptions aux activités

Pour chaque activité proposée aux jeunes, un mail est envoyé aux familles .

L'inscription se fait directement sur le site internet . Un délai d'inscription est mentionné .

Le centre de loisirs se donne le droit de ne pas accueillir votre jeune si celui n'est pas inscrit dans le délai à respecter.

Une inscription de dernière minute reste bien évidemment possible, sous réserve du nombre de place disponible (taux d'encadrement)

Le centre de loisirs se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'enfant participant ne correspond pas au bon déroulement de l'activité prévue. Les familles concernées, se verront remboursées l'activité.

❖ Absences

Toute absence non justifiée vous sera facturée. L'annulation à une activité doit se faire 72 heures à l'avance. Dépassée ce délai, la journée vous sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Enfin, pour une question de savoir être, les parents sont invités à prévenir la direction de toute absence imprévue.

❖ Retards

Pour une question d'organisation, nous demandons aux familles de prévenir de tout retard, notamment quand une sortie est prévue. Le centre s'engage de son côté à respecter les horaires et de prévenir de tout changement.

En cas de retard des familles en dehors des horaires d'ouverture, la direction contactera les personnes habilitées à récupérer l'enfant.

En cas d'extrême urgence, si la situation l'oblige, la direction pourra prendre la décision d'emmener l'enfant au commissariat de police de la ville la plus proche.

❖ Autorisations parentales

A l'inscription, les responsables légaux de l'enfant devront remplir une autorisation d'arrivée et /ou de départ du jeune.

Selon la décision prise par la famille, le jeune se verra attribué une carte de couleur.

3. LES TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENTS

L'adhésion annuelle de 10 €/par famille (du 01/09/N au 31/08/N+1) est obligatoire.

Afin de ne pas faire de différence sociale entre les jeunes, la tarification des activités se présente sous forme de point . Le tarif du point est défini selon le quotient familial de la famille

TARIF POLE ADOS			
TARIFS AU POINT	Coefficient familial	Habitants de Venoy - prix du point	Hors Venoy-prix du point *
	0 à 670	1,50 €	2,00 €
	671 à 900	2,00 €	2,50 €
	901 à 1280	2,50 €	3,00 €
	1 281,00 €	3,00 €	3,50 €

Les activités activités sont proposées sous forme de points .

Exemple : soirée pole ados 2 points

prix de la soirée pour 2 points	0 à 670	3,00 €	4,00 €
	671 à 900	4,00 €	5,00 €
	901 à 1280	5,00 €	6,00 €
	1 281,00 €	6,00 €	7,00 €

* non habitants de Venoy

Le pôle ados ne reçoit ni chèque, ni argent liquide. La direction du centre de loisirs est la seule personne habilitée à recevoir de l'argent.

4. LA VIE AU POLE ADOS

❖ Tenue vestimentaire

Durant les différents temps d'activités, votre enfant va participer à de nombreuses activités sportives, artistiques ...

Il est donc important de prendre en considération le planning d'activités (affiché au centre), afin que votre enfant profite pleinement de sa journée : casquette/chapeau en cas de forte chaleur, tenue adaptée pour les activités sportives, tenue adaptée pour les ateliers peinture...

L'équipe d'animation met un point d'honneur sur le bien être de votre enfant et votre aide ne sera que bénéfique.

❖ Les règles de vie

En inscrivant leur enfant à l'Accueil des Marmousets, les parents reconnaissent partager les valeurs défendues par l'association et présentées dans les statuts et le projet éducatif du centre (disponible sur demande au bureau de la direction)

Durant les horaires d'accueil, l'enfant est placé sous l'autorité du personnel de l'Association et de toute personne ayant reçu délégation de cette dernière (intervenants extérieurs). Dans le cadre de sa prise en charge, l'enfant doit avoir un comportement respectueux à l'égard des autres enfants et du personnel encadrant. Il est tenu de respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition.

❖ Sanctions

En cas de non-respect de ces règles de vie, l'Association se réserve le droit d'appliquer des sanctions, allant d'un simple rappel au règlement à l'exclusion définitive de l'enfant. Avant toute application d'une sanction, les parents seront tenus informés par la direction de la nature des difficultés rencontrées.

Nous invitons les parents à se rapprocher de la direction en cas de problèmes rencontrés.

❖ Responsabilités

Les objets de valeurs ne sont pas recommandés au centre, afin d'éviter tout problèmes entre les enfants et une éventuelle casse, nous

demandons aux enfants de ne pas les emmener au centre. De ce fait, l'Association et son personnel déclinent toute responsabilité liée à la dégradation ou le vol d'objets personnels commis en son enceinte.

5. L'EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation se compose d'une directrice, *Aurélié STEFEN* et de d'un animateur référent *Anass*, nécessaire à l'encadrement des différents temps d'activités proposés. (Selon taux d'encadrement de la DDJSCP). Durant les périodes de dites « hautes », l'association peut faire appel à des bénévoles et des stagiaire, embauchés selon la réglementation (DDJCCP).

Avec l'ensemble de son équipe, la direction propose des activités adaptées aux besoins et aux attentes du public accueilli. Pour cela, elle se réfère au projet pédagogique du centre (consultable sur simple demande auprès de la directrice), établi avec l'équipe d'animation et validé par le bureau associatif.

La directrice est responsable de l'ensemble de l'équipe d'animation. En son absence un animateur référent, prend ses responsabilités.

Les animateurs et l'ensemble du personnel, se doivent d'avoir une attitude exemplaire pendant le fonctionnement du centre. Ils s'interdisent notamment toute attitude nonchalante ou déplacée, utilisent un vocabulaire respectueux. Ils gardent toujours à l'esprit qu'ils ont un rôle éducatif, et mettent en œuvre les principes fondamentaux de la Convention internationale des droits de l'enfant.

En cas de comportement inapproprié d'un animateur, la direction du centre prendra les mesures qui s'imposent. Elle communiquera les faits au Président de l'association et au bureau de l'association qui pourront prendre, si nécessaire, des mesures disciplinaires à l'encontre du salarié.

6. LE BUREAU ASSOCIATIF

L'association des Marmousets est représentée par un bureau composé de :

- Mathieu VANDENABEELE, Président
- Marie BOULORE, vice-présidente
- Mathilde Zaccardi, trésorière
- Berthelier Sandra, Vice trésorière
- Aurélie Poulet Secrétaire
- Anne Cecile BEL, vice secrétaire

Le Président de l'Association est le responsable légal du centre. En accord avec le conseil d'administration et l'ensemble du bureau, Il a le pouvoir de décision. Le conseil d'administration est composé de 12 membres.

✂

Coupon de prise en compte du règlement intérieur de l'association

Merci de conserver le règlement de la structure

Je soussigné (e) reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus et accepte les modalités de celui-ci.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent :